

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063001

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063001

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	21

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
Aux voix
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

L' an 2020 le 30 juin 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents :** ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés :** HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire :** DEVIN Marlène

### Objet de la délibération :

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif et du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Considérant la régularité des opérations ;
- 2) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 3) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 4) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

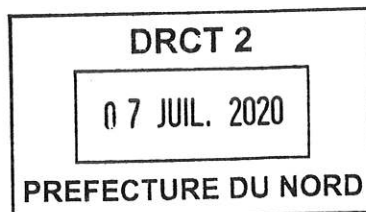
**DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063002

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063002

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	18

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>Aux voix</b>
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 4

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 de la commune tel que figurant en synthèse sur le tableau annexe et reprenant en identités de valeurs, le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

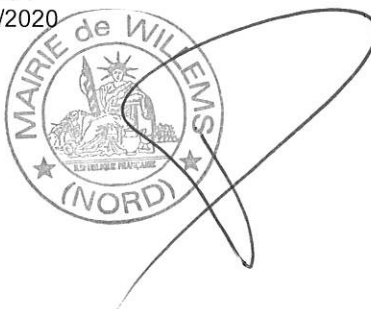
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2019 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020





Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrage exprimés : 18

Votes : Abstention : 4 ; Pour : 18 ; Contre : 0

**DELIBERATION**  
sur le compte administratif 2019

Séance du

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Paul FOUQUART, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur ROLLAND Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Principal						
Résultats reportés		158,04 €		104 021,78 €	0,00 €	104 179,82 €
Opérations de l'exercice	2 266 364,58 €	2 614 821,59 €	1 031 168,10 €	874 939,38 €	3 297 532,68 €	3 489 760,97 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 266 364,58 €</b>	<b>2 614 979,63 €</b>	<b>1 031 168,10 €</b>	<b>978 961,16 €</b>	<b>3 297 532,68 €</b>	<b>3 593 940,79 €</b>
Résultat de clôture						
Restes à Réaliser			491 319,46 €	197 451,60 €	491 319,46 €	197 451,60 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 266 364,58 €</b>	<b>2 614 979,63 €</b>	<b>1 522 487,56 €</b>	<b>1 176 412,76 €</b>	<b>3 788 852,14 €</b>	<b>3 791 392,39 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS						

2. Constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents au Conseil Municipal

le 07 JUILLET 2020

**PLI RECOMMANDÉ**

Paul FOUQUART  
Le Président  
Pour expédition conforme







DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020300603

Séance du 30/06/2020

Référence
2020300603

Objet de la délibération
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2019</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	19

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>Aux voix</b>
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 4

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide de l'affectation de son résultat sur l'exercice budgétaire 2020.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture de l'exercice antérieur	229 195.95 €
Part affectée à l'investissement	229 195.95 €
Dépenses de l'exercice	2 266 364.58 €
Recettes de l'exercice	2 614 979.63 €
Résultat de l'exercice	348 615.05 €
Résultat à affecter	348 615.05 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture de l'exercice antérieur	104 021.78 €
Dépenses de l'exercice	1 031 168.10 €
Recettes de l'exercice	874 939.38 €
Résultat de l'exercice	- 156 228.72 €
Résultat cumulé	- 52 206.94 €

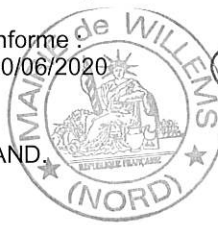
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE d'affecter le résultat 2019 comme suit :**

- \* - 52 206.94 € au compte D 001 Déficit d'investissement reporté
- \* 348 615.05 € au compte 1068 Besoin de financement

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND







DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063004

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063004

Objet de la délibération
<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>Aux voix</b>
Pour : 19 Contre : 4 Abstention : 0

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section Fonctionnement</b>	<b>2 562 048.70 €</b>	<b>2 562 048.70 €</b>
<b>Section Investissement</b>	<b>1 128 642.89 €</b>	<b>1 128 642.89 €</b>

Conformément à la réglementation, ce budget primitif comporte les annexes suivantes :

- Etat de la dette,
- Eléments du bilan en dépenses et en recettes,
- Opérations pour compte de tiers,
- Tableau des effectifs du personnel communal au 01/01/2020,
- Taux de contributions directes.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de Budget Primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE le Budget Primitif 2020**, arrêté :

- au niveau du chapitre pour la "section de fonctionnement" ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la "section d'investissement".

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063005

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063005

Objet de la délibération
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - EXERCICE 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>A l'unanimité</b>  Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - EXERCICE 2019**

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2019, retracé par le Compte Administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2019 sont les suivantes :

**1) ACQUISITIONS : NEANT**

**2) CESSIONS : NEANT**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signaturés.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2020063006**

**Séance du 30/05/2020**

Référence
2020063006

Objet de la délibération
VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES ANNEE 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	22

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
Aux voix
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

**VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES - ANNEE 2020**

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que dans la droite ligne initiée en 2014, la Commune de WILLEMS entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale et ce, en dépit d'une situation économique nationale difficile et de la poursuite de la réduction drastique des dotations de l'Etat ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Article 1er** : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- **Taxe d'Habitation = 28.48 %**
- **Foncier bâti = 26.93 %**
- **Foncier non bâti = 73.02 %**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020



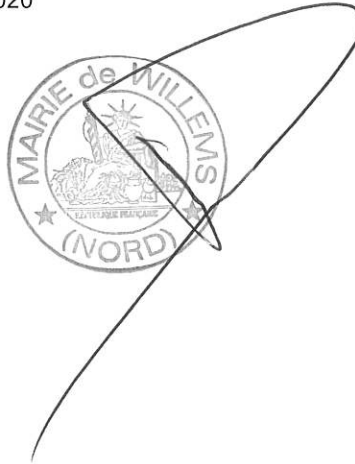
Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances (article 1518 du Code Général des Impôts).

**Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'Administration Fiscale.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020300607

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063007

Objet de la délibération
TARIFS PUBLICS A DESTINATION DES USAGERS DE LA MEDIATHEQUE (0.8 % SELON LES DERNIERES DONNEES OFFICIELLES RELATIVES A L'INFLATION)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>Aux voix</b>
Pour : 19 Contre : 4 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

**TARIFS PUBLICS A DESTINATION DES USAGERS DE LA MEDIATHEQUE (0.8 % SELON LES DERNIERES DONNEES OFFICIELLES RELATIVES A L'INFLATION)**

Le Conseil Municipal de la Commune de WILLEMS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015300607 du 30 juin 2015 actant la municipalisation du service public de médiathèque,

Vu la convention de partenariat entre l'Association "OWASE" et la mairie de Willems déterminant les rôles, droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la Médiathèque de la Commune en attente du processus de municipalisation définitive,

Considérant la nécessité d'actualiser le tarif public à destination des usagers de la médiathèque, applicable dès le caractère exécutoire de la présente délibération et pour une durée d'un an,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

qu'à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, les tarifs de la Médiathèque Municipale s'établiront comme suit :

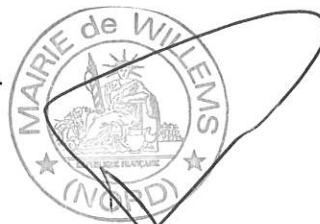
**PRIX ANNUEL PAR FAMILLE WILLEMOISE : 20,75 EUROS**

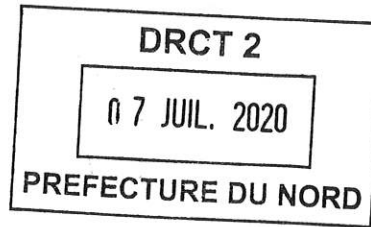
**PRIX ANNUEL PAR FAMILLE NON WILLEMOISE : 31,15 EUROS**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063008

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063008

Objet de la délibération
SUBVENTION WILLEMS TENNIS CLUB

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

L' an 2020, le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Ile de réception de la Mairie, sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

**SUBVENTION AU WILLEMS TENNIS CLUB**  
**RATTRAPAGE SUR EXERCICES 2018 ET 2019**

Le Willems Tennis Club n'a pas perçu de subvention municipale depuis 2017.

Afin de régulariser les exercices 2018 et 2019, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder respectivement au WTC, 1000 € au titre de l'exercice 2018 et 1000 € au titre de l'exercice 2019 (soit des sommes très proches de la dernière subvention reçue en 2017).

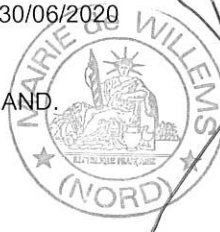
Le Conseil Municipal,  
Où son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- Accorde une subvention de 1000 € à l'association WTC au titre de l'exercice 2018 et une subvention de 1000 € au titre de l'exercice 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

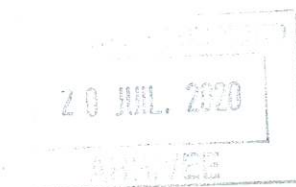
Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.









DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063009

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063009

Objet de la délibération
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AM'M ROSES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt

en

Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Mr ROLLAND Thierry, Maire

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AM'N' ROSES**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mr Le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Am'n' Roses'. Cette convention est jointe à la présente délibération. En préambule de celle-ci figure l'objet du partenariat : Il s'agit, en résumé , d'apporter un soutien à une démarche humanitaire. L'Association de son côté, y associera la jeunesse, les commerçants et de nombreuses forces vives de notre commune. Elle mentionnera le soutien de la ville de Willems dans ses différentes actions.

La Commune mettra à sa disposition la salle " La Willémoise " pour un spectacle le 29 Août prochain si les conditions sanitaires le permettent à ce moment là.

Elle aidera également l'association par une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal est également sollicité sur ce dernier point (soutien financier).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Mr le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe
- Autorise le versement d'une subvention de 500 € à l'Association Am'n' Roses

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,  
Thierry ROLLAND.







**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ENTRE :**

***Am'n'Roses***

Association loi de 1901  
156 rue Anatole France  
59160 Lomme

Représentée par **Ornella Lepoutre**, Présidente de l'association **Am'n'Roses**  
Dûment habilitée aux fins présentes, ci-après « *Am'n'Roses* ».

D'une part,

**ET :**

***La Municipalité de Willems***

Représentée par M. **Thierry Rolland**, Maire, Conseiller Métropolitain  
Dûment habilité aux fins présentes par délibération du Conseil Municipal du 30 Juin 2020.

D'autre part

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**





L'Association Am'n'Roses participe au Trophée des Roses des sables du 13 au 25 octobre 2020.

Ce rallye humanitaire et solidaire, 100% féminin vise à acheminer des denrées aux familles vivant dans le désert Marocain et à financer plusieurs associations telles que « le cancer du sein parlons-en », « les enfants du désert » ou « la croix rouge ».

Ce projet a suscité l'intérêt de la municipalité à plusieurs égards et la Mairie de Willems a donc souhaité soutenir l'équipage d'Am'n'Roses de plusieurs façons.

Il a été convenu que le projet serait l'occasion pour les jeunes Willemois d'être associés, à partir de la période estivale et jusqu'au retour de la course, au projet, afin de pouvoir être initiés au développement de projets, à l'action caritative et à la dimension sportive de la course. En effet, le goût de l'entrepreneuriat se transmet dès le plus jeune âge et s'intègre parfaitement dans les projets de la commune en lien avec les start'up, Agrotech, l'Espace Jeunes et les écoles.

La ville de Willems propose également d'accueillir la soirée de Gala de l'Association, en mettant en scène et en avant, les commerces de la ville, partie prenante au projet. La date du 29 août 2020 a été retenue pour cet événement.

Cette soirée festive sera ouverte aux Willemois et aux invités de l'association.

## ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles les parties entendent se fournir mutuellement les prestations définies à l'article 2.

## ARTICLE 2 : MISSIONS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

### 1. Obligations de Willems

#### 1.1. Sponsoring

La commune de Willems s'engage soutenir Am'n'Roses et à financer l'association grâce à un don de 500 €

*Elle s'engage à remettre son don, avant le 31/08/2020*

*Pour mémoire : les packs proposés sont les suivants :*

<input type="radio"/> Le Pack Cactus à 20€ <input type="radio"/> Le Pack Figuier à 100€ <input type="radio"/> Le Pack Arganier à 200€ Choix du format du logo sur la voiture <input type="checkbox"/> Logo 15 x 30 <input type="checkbox"/> Logo 20 x 20 <input type="checkbox"/> Logo 20 x 40	<input checked="" type="radio"/> Le Pack Palmier à 500€ <input type="checkbox"/> Logo 15 x 30 <input type="checkbox"/> Logo 20 x 20 <input type="checkbox"/> Logo 20 x 40 + Logo Tee-Shirt	<input type="radio"/> Le Pack Royal oedre de l'atlas à 1000€ ou + (notez le montant : ..... €) <input type="checkbox"/> Logo 15 x 30 <input type="checkbox"/> Logo 20 x 20 <input type="checkbox"/> Logo 20 x 40 + Logo Casque + Logo Tee-Shirt + Invitation VIP pour 2 personnes à la soirée de Gala
--	--	--

#### 1.2. Co-organisation de la soirée de Gala de l'Association

Am'n'Roses organisera sa soirée de Gala à Willems et bénéficiera gracieusement de la mise à disposition de la salle de spectacles « la Willemoise ». Cette soirée se fera en partenariat avec les commerçants et les entreprises de Willems.



La date du **29 août 2020** a été retenue. Dans le cas où l'état d'urgence sanitaire venait à empêcher l'organisation de cet événement, celui-ci pourra être décalé jusqu'au 20 septembre 2020 au plus tard, compte tenu de la date du rallye, à moins que celui-ci ne soit ajourné également. (*Planning de la soirée en Annexe 1*)

La municipalité de Willems s'engage à mettre à disposition à titre gracieux :

- Les infrastructures du pôle Eclat Rue Jean Bouche, Square Eugène Thomas à Willems le 29 août 2020 toute la journée ainsi que la soirée (salle de spectacle, couloirs, extérieurs, 1 salle de réunion, loges, scène et arrière scène, cuisine, bar,...) en état de fonctionnement (électricité,...).
- Le matériel son et lumière nécessaire à l'organisation de la soirée.
- Un régisseur habitué aux réglages son et lumière de l'espace pour l'après-midi et la soirée du 29 Août 2020.
- Le nettoyage de la salle après la soirée.

## **2. Missions et Obligations de Am'n'Roses**

L'association Am'n'Roses se chargera de la gestion du logo de « **avec le soutien de la municipalité de Willems** » sur le véhicule et tee-shirt des membres de l'équipage.

Am'n'Roses s'engage également à mettre en visibilité **la municipalité de Willems** en qualité de sponsor sur les outils de communications déployés (affiches, réseaux sociaux, campagne presse,...) durant toute l'année 2020.

Am'n'Roses s'engage à gérer l'ensemble de l'organisation de la soirée du 29 août 2020 et à gérer l'espace mis à disposition en respectant l'ensemble des consignes de sécurité propres au lieu et en veillant aux normes sanitaires qui seront édictées par les pouvoirs publics.

Elle prendra en charge les invitations, l'organisation et la gestion de l'ensemble des consommables lors de la soirée. Elle privilégiera l'association des commerçants de la Ville pour l'événement.

L'association s'engage également à associer les jeunes de Willems au projet du Rallye, en collaboration avec le pôle jeunesse enfance et les écoles de la ville, de la période estivale jusqu'au retour de la course.

Les actions mises en œuvre permettront aux jeunes Willemois d'être initiés au développement de projets, à l'action caritative et à la dimension sportive de la course.

### **ARTICLE 3 : TRANSFERT**

La présente convention étant conclue en considération des qualités respectives des parties, aucune d'entre elles ne pourra en céder le bénéfice ou les charges, en tout ou en partie, sans l'accord préalable et exprès de l'autre.

### **ARTICLE 4 : LE PAIEMENT**

Il est expressément convenu que les prestations d'échange, objet du présent contrat seront fournies en numéraire ou en nature selon les modalités définies aux articles ci-dessus.





#### ARTICLE 5 : RESILIATION

En cas de non respect par l'une des parties de ses obligations, la partie qui s'estimerait lésée serait en droit, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans les huit jours de sa présentation, de considérer la présente convention comme purement et simplement résiliée aux torts et griefs exclusifs de la partie défaillante, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

Toutefois, en vertu de ses prérogatives de puissance publique, la Mairie pourrait pour tout motif d'intérêt général ou d'ordre public, rompre unilatéralement la présente convention

#### ARTICLE 6 : LITIGES

Tout différend portant sur l'application ou l'interprétation du présent contrat, qui n'aura pas trouvé de solution amiable, sera soumis aux tribunaux compétents, en l'occurrence le Tribunal Administratif de Lille.

#### ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Fait à Willems, le 03/07/2020, en deux exemplaires.

Pour la Municipalité de Willems, le Maire,  
Conseiller Métropolitain

Pour l'Association Am'n'Roses,  
La Présidente

Thierry ROLLAND



Ornella LEPOUTRE



**Am'n'Roses**  
riders du désert



lamnroses@gmail.com



<https://www.facebook.com/lamnroses/>



<https://www.instagram.com/amnrosesridersdudesert/>



06.65.73.69.01 / 06.76.60.67.10

« Willems en route pour le désert avec Am'n'Roses »

**Le 29 août 2020**

Venez soutenir le Trophée des Roses des Sables, Rallye 100% féminin pour aider la recherche contre le cancer du sein.

**Au programme :**

*Show - Défilé de mode comme vous n'en avez jamais vu avec Intempor'Elle !*

*Une loterie avec des cadeaux en veux-tu, en voilà !*

*Scène musicale*

**De 14h à 18h :**

Préparation des groupes selon un ordre préorganisé par AM N ROSES – tests de son avec le régisseur – installation de la scène



**18h30 – ouverture du Gala** – les invités prennent leur ticket de loterie (2€ le ticket – reversé à l'association Am'n'Roses)

- Ouverture du Bar (organisé et tenu par des bénévoles Am'n'Roses)



**19h00 – 19h30**

- Introduction du Gala par le Maire de Willems. Remerciement des sponsors
- Présentation de l'Association Am'n'Roses avec courte vidéo projetée du Teasing du Rallye/ présentation de l'Association : La cancer du Sein parlons-en
- Programme de la soirée



**19h30 – 20h15 :** Show / défilé chorégraphié d'Intempor'elle sur la Scène et dans la salle – selon l'organisation proposée par Emilie. (puis vente dans une boutique reconstituée en annexe de la grande salle ouverte le reste de la soirée)



**20h15 – 21h :** tirage de la loterie et remise des cadeaux par Am'n'Roses et les commerçants de Willems



**21h – 23h45:** scène musicale

Am'n'Roses – association de Loi 1901 – SIRET 8880 753 348 00015

156 rue Anatole France – 59160 LOMME



*Am'n'Roses*  
riders du désert

 [lamnroses@gmail.com](mailto:lamnroses@gmail.com)

 <https://www.facebook.com/lamnroses/>

 <https://www.instagram.com/amnrosesridersdudesert/>

 06.65.73.69.01 / 06.76.60.67.10

Plusieurs groupes et artistes sont prévus



**23h45 – 00h00** remerciements des sponsors et clôture de la soirée

**Pour se restaurer :**

Tandem

Food Truck la Cantina (mexicain)

Lucile ?

Coin sucré avec Charlotte's Cakes

Bar Am'n'Roses



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063010

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063010

Objet de la délibération
SOUTIEN AUX ENTREPRISES WILLEMOISES VICTIMES DE LA CRISE SANITAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Mr ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

### **Objet de la délibération** : SOUTIEN AUX ENTREPRISES WILLEMOISES VICTIMES DE LA CRISE SANITAIRE

La période de confinement liée à la crise du COVID a eu des effets économiques graves pour les entreprises qui ont été contraintes de stopper ou de ralentir considérablement leur activité.

En complément des aides publiques Nationales, Régionales et Métropolitaines et au nom de la clause de compétence générale que la loi Notre a maintenu pour l'ensemble des communes, la ville de Willems a décidé du principe d'une contribution financière en soutien aux commerçants, artisans, TPE qui ont rencontré de sérieuses difficultés.

Il est proposé une aide individualisée allant de 600 à 900 € selon la situation précise de l'attributaire.

L'entreprise doit formuler sa demande en l'étayant de tout justificatif pour être recevable à la participation communale selon des critères objectifs suivants :

- situation physique du commerce ou de l'entreprise à Willems,
- situation par rapport à l'article 8 du décret du 23 mars 2020 relatif aux fermetures d'établissements,
- position d'activité au 15 mars 2020,
- immatriculation avant le 1er janvier 2020,
- attestation de perte d'au moins 50% du chiffre d'affaire en mars/avril 2020 par rapport à mars/avril 2019,

Le Conseil Municipal,

Où son rapporteur ,

Après avoir délibéré

- Décide du principe de l'aide financière aux entreprises Willémoises victimes de la crise sanitaire.
- Acte que cette aide individualisée se situera dans un plancher de 600 € et un plafond de 900 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.







## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063011

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063011

Objet de la délibération
DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS CONSULTATIVES MUNICIPALES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

### DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS CONSULTATIVES MUNICIPALES

Lors du Conseil Municipal du 24 mai 2020, il a été décidé de créer 6 commissions consultatives municipales. Ce même conseil a élu les présidents desdites commissions. A présent, il convient de désigner leurs membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Outre les présidents des commissions, 5 membres par commission sont proposés : 4 pour la majorité, 1 pour l'opposition.

Il est en conséquence demandé au conseil d'approuver ce nombre de 5 membres par commission et d'élire les conseillers municipaux qui sont candidats.

Le Conseil,  
Où son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- Arrête le nombre de membres des commissions consultatives municipales à 5.  
- Elit au sein de ces différentes commissions les conseillers municipaux suivants :

- Commission "Sécurité publique, actions sociales et logements locatifs, cérémonies" (Président : Mr le Maire)
  - Mr LEPERS
  - Mme CARPENTIER
  - Mr EDDOLLS
  - Mme POULAIN
  - Mme FLEUROUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 02/07/2020

Et

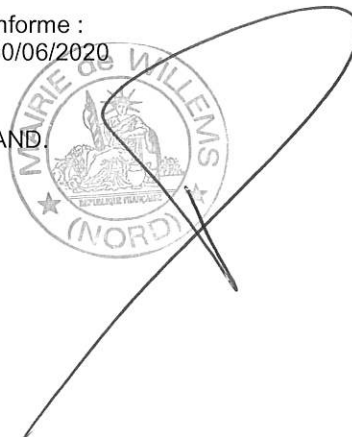
Publication ou notification du :  
02/07/2020

- Commission "Finances, budget, associations, marchés publics" (Président : Mr FOUQUART)
  - Mr REFFAS
  - Mme BONNEEL
  - Mr DE NANTEUIL
  - Mr LEPERS
  - Mr ESCANO
- Commission "Travaux neufs, voiries, projets, maintenance et patrimoine, culture" (Président : Mr REFFAS)
  - Mr LEPERS
  - Mr JONVILLE
  - Mr DEFFONTAINE
  - Mr DE NANTEUIL
  - Mr ESCANO
- Commission "Urbanisme, activités économiques, citoyenneté participative, communication" (Présidente : Mme PROUVEUR)
  - Mme NEUKERMANS
  - Mr DE NANTEUIL
  - Mr FAUCHILLE
  - Mme HARDY
  - Mme VAN MULLEM
- Commission "Entretien, espaces verts, propreté, marché, aînés" (Président : Mr DEFFONTAINE)
  - Mme PROUVEUR
  - Mr JONVILLE
  - Mr LIEVAIN
  - Mr LOBBEDEZ
  - Mr D'HULST
- Commission "Ecoles, enfance, jeunesse, festivités" (Présidente : Mme DEVIN)
  - Mme BONNEEL
  - Mr LOBBEDEZ
  - Mme NEUKERMANS
  - Mr LIEVAIN
  - Mr D'HULST

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.







## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063012

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063012

Objet de la délibération
PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE A MONSIEUR LE MAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>Aux voix</b> Pour : 19 Contre : 4 Abstention : 0

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** :

### PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE A MONSIEUR LE MAIRE

Dans la mesure où les élus locaux bénéficient d'un régime de protection contre les violences, menaces et outrages dont ils peuvent être victimes dans l'exercice de leurs mandats, il est proposé que Monsieur le Maire bénéficie de la protection fonctionnelle prévue par l'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel :

*"Le Maire ou les élus municipaux, le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par une commune conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code Général des Collectivités Territoriales.*

*La commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux, le suppléant ou ayant reçu délégation, contre les violences, les menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté (...)"*

Monsieur le Maire, ayant été exposé par un Willemois en date du 04 mai 2020 à des calomnies, injures et diffamations sur les réseaux sociaux, a déposé une plainte le mardi 16 juin 2020.

En application de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire.
- D'autoriser en conséquence la prise en charge des frais qu'il pourrait engager pour assurer sa défense.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2123-35,

Considérant

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

- Que les évènements concernent Monsieur le Maire dans l'exercice de ses fonctions,
- Que le Maire peut bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par l'article L2123-35 du Code Général des Collectivités,
- Que la commune est tenue d'accorder sa protection aux élus faisant l'objet d'attaques à leur honneur et à leur considération en leur qualité de Maire, d'Adjoint ou de Conseiller,
- Qu'ils doivent bénéficier dans le cadre de la présente action, de la protection fonctionnelle de la Commune dans laquelle ils sont élus,

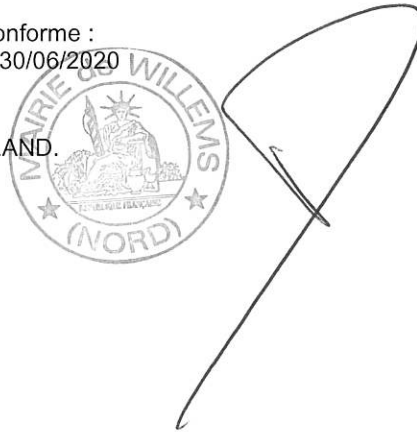
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Accorde le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre des procédures engagées suite aux évènements relatés dans la présente délibération.

Autorise la prise en charge des frais inhérents à l'ensemble de la procédure engagée,  
Dit que les dépenses relatives à cette décision sont inscrites au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.







## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063013

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063013

Objet de la délibération
SIVU DU VAL DE MARQUE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
<b>aux voix</b> Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Mr ROLLAND Thierry, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEZEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** : SIVU DU VAL DE MARQUE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL

Monsieur le Maire rappelle qu'en Juin 2015 la commune a approuvé le principe de création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val de Marque. Ce syndicat permet d'assurer un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes de *Forest-sur-Marque, Leers, Toufflers, Lys-Lez-Lannoy et Willems*.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val de Marque a été créé par arrêté préfectoral en date du 20 juin 2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-4, L. 5211-5-1, L. 5211-9 et L. 5212-4 à L. 5212-8, le Syndicat Intercommunal du Val de Marque est administré par un comité de délégués composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre. Ceux-ci suivent le devenir du Conseil Municipal qui les a élus quant à la durée de leur mandat. Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Le comité syndical élira alors, en son sein, un nouveau bureau composé du président, des vice-présidents, ainsi que d'autres membres du comité, dans les conditions fixées par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le mandat des membres du bureau prend fin au plus tard en même temps que celui des membres du comité.

Le bureau se réunit à la diligence de son Président et au moins une fois par trimestre.

Le bureau peut recevoir délégation de tout ou partie des attributions du comité, sous réserve toutefois des attributions suivantes qui ne peuvent pas lui être déléguées, à savoir :

- Le vote du budget, l'institution ou la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- L'approbation du compte administratif ;
- Les dispositions à caractère budgétaire ;
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- L'adhésion du syndicat à un autre EPCI.

Le Conseil Municipal est invité à désigner les délégués (titulaire et suppléant) de la ville de Willems au sein du SIVU.

- Mr le Maire est candidat à la fonction de délégué titulaire
- Mme Prouveur est candidate à la fonction de délégué suppléant
- Mr D"Hulst est candidat à la fonction de délégué suppléant

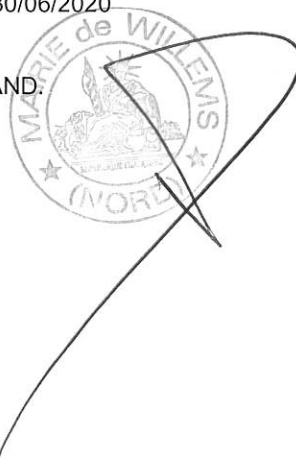
Le Conseil Municipal décide d'approuver la désignation de :

- Mr le Maire élu à l'unanimité comme titulaire,
- Mme Aurore PROUVEUR élue à 19 voix pour le poste de suppléant contre 4 voix pour Mr Thierry D'HULST

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.







DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020063014

Séance du 30/06/2020

Référence
2020063014

Objet de la délibération
OUVERTURE D'UN CENTRE AÉRÉ (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) AOÛT 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
23/06/2020

Date d'affichage
23/06/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 02/07/2020

Et

Publication ou notification du :  
02/07/2020

L' an 2020 le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

**Présents** : ROLLAND Thierry, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, REFFAS Alain, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, BONNEEL Audrey, LOBBEDEV Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, FLEUROUX/TORCK Stéphanie, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

**Absents- représentés** : HARDY Nicole représentée par NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, FAUCHILLE Patrice représenté par DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey.

**A été nommé(e) secrétaire** : DEVIN Marlène

**Objet de la délibération** : OUVERTURE D'UN CENTRE AÉRÉ (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) DU 3 AU 14 AOÛT 2020 INCLUS

Madame Marlène DEVIN, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, propose au Conseil Municipal, d'ouvrir pendant la période :

**DU 03 AOÛT AU 14 AOÛT 2020 INCLUS**

Un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.), pour les enfants de 2 à 12 ans.

Une garderie accueillera les enfants de 2 à 12 ans, le matin de 7 h 45 à 9 heures et le soir de 17 heures à 18 h 30 durant toute la période d'ouverture de ce centre.

La déclaration d'ouverture de cet A.C.M. sera faite à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les frais y afférents seront prévus au budget. Les inscriptions pour cet A.C.M. d'été devraient être prises entre le 1er et le 11 Juillet 2020.

Pour rappel, les délibérations du 19 Décembre 2019 portant sur les tarifs d'une part, et les rémunérations des animateurs d'autre part sont applicables à la présente ouverture du centre d'août.

Après discussion le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020.  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.

